

CO MME NT RÉM UNÉRER L ES AUTEURS ?

COMMENT RÉMUNÉRER LES AUTEURS ?



invitation

Matinée d'information
CRL Basse-Normandie

19 JANV. 2012 - CAEN
Auditorium du Musée des Beaux-Arts

**RENSEIGNEMENTS
ET INSCRIPTIONS**

**Jusqu'au lundi
16 janvier 2012**

Cindy Mahout

Chargée de mission vie littéraire
et développement des publics
c.mahout@crlbn.fr

**Centre régional
des Lettres
de Basse-Normandie**

10 rue du Château d'Eau
CS 75438

14054 Caen Cedex 4

Tél : 02 31 15 36 35

Fax : 02 31 15 36 37

www.crlbn.fr



Rencontres,
lectures,
débats,
résidences,
ateliers...



COMMENT RÉMUNÉRER LES AUTEURS ?

La nouvelle circulaire régissant les revenus principaux et accessoires des auteurs, signée le 16 février et publiée le 7 avril 2011, est l'aboutissement de trois ans de travail entre les pouvoirs publics, l'Agessa, la Fill et les représentants des auteurs. Ce texte prend en compte de façon plus globale les différentes activités dont les auteurs tirent des revenus artistiques, et apportent de notables modifications par rapport aux pratiques existantes.

Afin de faire connaître largement les implications de cette circulaire auprès des acteurs du livre, le CRL Basse-Normandie organise une matinée d'information à destination des auteurs et de ceux qui sont amenés à les rémunérer (organisateur de manifestations littéraires, bibliothécaires, libraires...) à l'occasion de rencontres d'auteurs, lectures publiques, résidences d'écrivains, ateliers d'écriture, etc.

Le guide « Comment rémunérer les auteurs ? », fruit d'une collaboration entre la Fill, l'ARL Paca, le CNL, la Charte des auteurs et illustrateurs pour la jeunesse, la SGDL, avec le soutien de la Sofia, sera présenté et remis aux participants à l'issue des débats.

9h - Accueil

9h30-12h30

Présentation de la circulaire du 16 février 2011 sur les revenus principaux et accessoires des artistes auteurs :

- **Qu'est-ce qui change dans les modalités de rémunération des auteurs ?**
- **Quelles conséquences pour les diffuseurs ?**
- **Présentation du guide « Comment rémunérer les auteurs ? »**

Débat avec la salle afin de répondre à toutes les questions qui se posent.

Avec **Geoffroy Pelletier**, directeur général de la Société des gens de lettres (SGDL) et **Stéphane Bismuth**, responsable du service auteurs de l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (Agessa).

Geoffroy Pelletier a rejoint la SGDL (Société des gens de lettres) le 1er juin 2010, en qualité de directeur général.

Il y est notamment chargé, en lien avec le Président, de l'instruction des grands dossiers relatifs aux auteurs et au droit d'auteur et des relations avec les partenaires de la chaîne du livre et les pouvoirs publics. Il était précédemment chef du département de l'édition et de la librairie au Service du livre et de la lecture du Ministère de la Culture et de la Communication.

www.sgdl.org

Stéphane Bismuth est responsable du service auteurs de l'Agessa depuis 2009. Auparavant, il a été responsable administratif et financier d'entreprises culturelles (spectacle vivant et cinéma) et a côtoyé longuement quelques musiciens français et étrangers en accompagnant leur travail sur scène et sur disque. Il est ancien élève de l'École Supérieure de Commerce de Paris et de l'Université de la Sorbonne (philosophie et économie).

www.agessa.org